

<http://www.coincoin.fr.eu.org/?Petition-pour-la-Dissolution-du-FN>



Pétition pour la Dissolution du FN

- 2- Politique -

Date de mise en ligne : mardi 17 janvier 2006

Copyright © L'Imp'Rock Scénette (by @_daffyduke_) - Tous droits réservés

Monsieur le Président de la République,

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Le Front National est en contradiction flagrante avec au moins cinq articles de la "Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen", qui constitue le préambule de la Constitution dont s'est doté le peuple français. Article 1 : *"Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. [...]"* Le concept de "préférence nationale", qui est une volonté d'établissement d'un apartheid, est en totale contradiction avec la première phrase de notre Constitution. Article 2 : *"Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression."* En ce qui concerne les immigrés, les buts avoués du Front National sont parfaitement opposés. Ce n'est donc pas un parti politique tel que le définit la Constitution, mais une ligue dont le but est la destruction de la République. Article 4 : *"La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. [...]"* Les immigrés, et les français d'origine étrangère, par la propagande raciste du Front national, voient leurs conditions de vie gravement détériorées. Le Front national ne le niera pas, puisque c'est cette capacité de nuire qui lui sert d'arguments pour solliciter les suffrages de ses électeurs. Article 6 : *"[...] Tous les citoyens, étant égaux aux yeux de la loi, sont également admissibles à toutes les dignités, places, et emplois publics, selon leurs capacités, sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents."* Or les "beurs", souvent mentionnés par les dignitaires du F.N. (voir par exemple la déclaration à la télé de Marie-France Stirbois au soir du second tour des municipales), sont des citoyens français. Une fois de plus, le concept discriminatoire de "préférence nationale" est en totale contradiction avec nos principes constitutionnels. Article 7 : *"[...] Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis. [...]"* Qu'y a-t-il d'autre dans le programme du F.N. que la sollicitation et l'exécution d'ordres arbitraires ? Soit on considère que le racisme est fondé sur l'observation d'une réelle inégalité entre les races, et on s'en accommode, soit on considère qu'il est une opinion arbitraire dont procèdent des ordres arbitraires, et on le combat.

NOUS VOUS DEMANDONS DE DISSOUDRE LE FRONT NATIONAL, CETTE LIGUE DONT LE BUT POLITIQUE EST DE FAIRE DISPARAITRE LA REPUBLIQUE.

Nom :

Profession :

Adresse :

Signature

A envoyer à : Charlie Hebdo, 44 rue de Turbigo, 75003 PARIS qui transmettra à l'Elysée et au ministère de l'Intérieur. (ou par fax au 01 44 61 96 11)